

## Horaires de la station passeports - cartes d'identité

L'établissement d'un titre d'identité est désormais **sur rendez-vous** selon les horaires ci-dessous :

Lundi : 9h-11h (dernier rdv)  
Mardi : 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)  
Mercredi : 9h-11h30 (dernier rdv)  
Jeudi : 14h45-17h15 (dernier rdv)  
Vendredi : 9h-11h/14h45-17h15 (dernier rdv)

## Permanences d'urbanisme

Lun, mar, merc : 9h-12h  
Jeudi et vendredi : 14h45-17h45

## Bibliothèque

Place de l'Église Notre-Dame - Tél. : 02.43.76.92.98  
Lundi : 16h30-18h  
Mercredi : 10h-12h / 14h-17h  
Samedi : 10h-12h

## La Poste

42 Grande Rue - Tél. : 02.43.54.81.90  
Du mardi au samedi: 9h-12h

## Ecole maternelle publique

Mme DENECHERE : 02.43.76.71.59

## Ecole élémentaire publique

Mme CASTILLON : 02.43.76.70.85

## Ecole Privée Sainte-Adélaïde

Mme AUBRY : 02.43.76.70.06

## Service jeunesse

Tél. : 02.43.76.27.39  
Lun, mar, jeu : 8h-12h / 14h-17h

## Multi-accueil

Tél. : 02.43.89.87.96

## Médecin : appeler le 15

## Infirmier(e) de garde : Mme Karine BLOT

Tél. : 07.88.23.84.27

## Pharmacie : Service de garde - 0825 12 03 04

17 Rue du Haras - Tél. : 02.43.76.70.17  
Du lundi au vendredi : 8h45-12h30 / 14h-19h30  
Le samedi : 8h45-16h30 sans interruption

## Vie paroissiale

La messe anticipée du samedi soir *est généralement célébrée* à Montfort :

► de Pâques à la Toussaint à **18h30** à **Notre-Dame**

► de la Toussaint à Pâques à **18h00** à **Saint-Gilles**

## Presbytère de Connerré :

03 Rue de la gare - 72160 Connerré  
Tél. : 02.43.89.00.43

## Prêtre : Père François BAILLY

Permanences : *Mercredi et Samedi* de **10h00 à 12h00**  
Téléphoner aux heures de permanence ou laisser un message (hors permanences)

## Messe à la résidence Amicie (17h)

## Gendarmerie de Saint-Mars-la-Brière

02 allée de la forêt - 72470 Saint-Mars-la-Brière  
Tél. : 02.43.89.70.04

Lundi au samedi : 8h-12h / 14h-18h  
Dim. et jours fériés : 9h-12h / 15h-18h

## Gendarmerie de Connerré

30 Avenue Carnot - 72160 Connerré  
Tél. : 02.43.89.00.01

Lun. : 14h à 18h, merc, sam. : 8h-12h / 14h-18h  
les jours fériés de 9h-12h / 15h-18h

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/>

## Centre Aqualudique Sittellia

Tél. : 02.43.54.01.70

Consulter tous les horaires sur : <http://sittellia.fr>

## Déchetterie « L'Ouserie » de St-Mars-la-Brière

Tél. : 02.43.82.96.41 (Fermeture le Jeudi)

## Horaires d'hiver du 1er octobre 2018 au 1er avril 2019

Lundi, mercredi : 14h-17h30  
Mardi : 9h-12h  
Jeudi : Fermé  
Vendredi, samedi : 9h-12h/14h-17h30

Prochains ramassages : **26 oct. et 9 nov. 2018**

# Mairie de Montfort-le-Gesnois

MAIRIE 02.43.54.06.06

## HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi et samedi : 9h-12h  
Mar, Jeud, Ven : 9h-12h / 14h45 - 17h45  
Mercredi : 9h-12h30

<http://www.montfort-le-gesnois.fr>  
Adresse courriel : [mairie@montfortlegesnois.fr](mailto:mairie@montfortlegesnois.fr)



BULLETIN  
D'INFORMATION

N°39 du 12 octobre 2018

La mairie sera fermée  
le **samedi 3 novembre 2018**

## Conseil municipal

Le prochain conseil municipal se tiendra le **mardi 16 octobre 2018 à 20h.**

## Bibliothèque

La bibliothèque sera fermée le **samedi 20 octobre 2018.**

## Passage de randonneurs

Un groupe d'environ 100 marcheurs passera sur notre commune le **27 octobre** de **21h30 à 23h** selon l'itinéraire suivant :

- De Champagné par la Route de la Vallée
- Chemin des Vignes / Chemin du Pavillon
- D20 vers St-Corneille / D83 vers Saussay / VC401 via Lombron

## DÉTENTEURS DE PORCS ET DE SANGLIERS

### DÉCLARATION OBLIGATOIRE ET VIGILANCE PPA

La peste porcine africaine (PPA), est une maladie virale contagieuse des porcs et des sangliers, sans danger pour l'Homme mais avec de graves conséquences pour la santé des animaux et l'économie de la filière porcine.

La PPA circule dans plusieurs pays européens et a été confirmée en septembre 2018 en Belgique, chez des sangliers sauvages, près de la frontière française.

La PPA se transmet par les animaux infectés, les matériels, les véhicules et les personnes ayant été en contact avec des animaux infectés et **aussi par les viandes et charcuteries issues d'animaux infectés.**

Pour éviter d'introduire la PPA en France et réagir vite en cas de foyer nous vous demandons de :

### 1. DÉCLARER VOS ANIMAUX

Tout détenteur de porc ou de sanglier (à titre professionnel, de consommation familiale ou d'animal de compagnie) doit déclarer et identifier ses animaux.

La déclaration est obligatoire **dès 1 seul porc ou sanglier** en zone à risque de PPA (actuellement communes limitrophes de la zone infectée en Belgique) et le sera sur l'ensemble du territoire à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2018.

La déclaration est à faire auprès de l'EDE (Établissement départemental de l'élevage).

### 2. RESPECTER DES MESURES SANITAIRES

#### Conformément à la réglementation en vigueur

- Ne nourrissez pas vos porcs ou sangliers avec des restes de repas
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des sangliers sauvages (clôtures aux normes, murs, mise en bâtiment...)
- N'introduisez pas de porc ou sanglier venant d'un pays infecté\* sauf conditions particulières (contacter la DDecPP)

#### Par ailleurs, les recommandations sont les suivantes

- Tout visiteur doit mettre une tenue et des bottes propres et se laver les mains avant d'entrer en contact avec vos animaux
- Empêchez tout contact de vos porcs ou sangliers avec des personnes ayant été en contact avec des porcs ou des sangliers de pays infectés (élevage ou chasse) depuis moins de 48 h
- Si vous êtes chasseur, n'introduisez strictement aucun matériel de chasse (tenue, bottes, voiture), ni trophée, ni chien de chasse dans l'élevage. Lavez-vous les mains au savon au retour de chasse

### 3. CONTACTER VOTRE VÉTÉRINAIRE SI VOUS SUSPECTEZ LA MALADIE

Perte d'appétit, fièvre (+ de 40°C), abattement, rougeurs sur la peau notamment sur les oreilles et l'abdomen, ou mortalité anormale → Contactez votre vétérinaire au plus vite.

## RESTAURANT SCOLAIRE

Menus de la semaine du lundi 15 au vendredi 19 octobre 2018

### Choix des maternelles soulignés

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Concombre à la crème Céleri rémoulade	Rillettes	Potage de légumes	<u>Euf mayonnaise</u> Macédoine de légumes	<u>Carottes râpées vinaigrette</u> Betteraves vinaigrette
Jambon sauce tomate	Blanquette de poisson	Escalope de dinde à la moutarde	Lasagnes à la bolognaise	Steak haché de veau
Pâtes	Riz aux petits légumes	Chou-fleur	Salade verte	Purée de légumes
Haricots verts				
Fromage	Fromage	Fromage	Fromage	Petit suisse
Tarte aux fruits	Corbeille de fruits	Gaufre	Yaourt aux fruits	Fondant au chocolat

## Installation fête foraine du 16 octobre au 5 novembre : réglementation de stationnement

Vu les articles 2211-1, 2212-2, 2212-5, 2213-1, 2213-2, 2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu la demande formulée par M. DELORME Lucien pour installer un manège enfantin et divers jeux, du **16 octobre au 5 novembre 2018** ;

### ARRÊTE

#### Article 1

Afin de permettre l'installation d'un manège enfantin et divers jeux, le stationnement des véhicules sera interdit Place de la Libération **du 16 octobre au 05 novembre 2018**.

#### Article 2

Des panneaux de signalisation seront posés sur les lieux, la veille de l'interdiction.

#### Article 3

Le présent arrêté sera exécuté sous la surveillance de la Gendarmerie de St-Mars-la-Brière.

### Smirgeomes

Le Smirgeomes met en ligne son nouveau site internet. Simplifié et intuitif, il permettra aux usagers de notre territoire de prendre connaissance des consignes de tri et des actions menées par le Smirgeomes.

Il est construit pour faciliter le contact avec le syndicat avec une FAQ (Foire Aux Questions) permettant de trouver rapidement les réponses aux questions les plus fréquentes. Un onglet " Mes démarches " est prévu pour gagner en rapidité dans les demandes de prestation.

Le nouveau site est consultable en suivant le lien [www.smirgeomes.fr](http://www.smirgeomes.fr).

# Associations

## Team Promotion Rallyes

### MONTFORT LE GESNOIS

**SAMEDI**  
**13 octobre**  
**2018**

### LOTO

A LA SALLE DES FETES

Organisé par Team Promotion Rallye  
Animé par Eric

**OUVERTURE DES PORTES A 17H00**  
**DEBUT DES JEUX A 20H00**

**27 PARTIES / 4240 € à gagner**  
**EN CARTES CADEAUX / CARREFOUR NATIONAL**

**LOTO** 1 carte cadeau de 600€  
6 cartes cadeaux de 200€  
6 cartes cadeaux de 150€  
8 cartes cadeaux de 100€

**LOTO +** 3 cartes cadeaux de 100€  
1 carte cadeau de 200€

**PARTIES SPECIALES**  
2 cartes cadeaux de 100€

**PARTIES ENFANTS** : 2 cartes cadeaux de 20€

1 carton OFFERT  
à chaque joueur

#### Prix des cartes

1 carte 3€  
3 cartes 8€  
8 cartes 16€  
12 cartes 20€  
1 planche 12€

#### Loto +

1 feuille 2€  
3 feuilles 5€

#### Parties spéciales

1 carte 2€  
3 cartes 5€

**TOMBOLA**  
15 tirages

Buvette et petite restauration sur place

Réservation possible au 06 09 60 13 74

## Ablette Montgesnoise

### SUPER LOTO

### Montfort-Le-Gesnois

Salle Polyvalente, Association de Pêche  
Animation Eric

**Dimanche**  
**21**  
**octobre**  
**14H**

**1 BonAchat 1000 €**  
**1 Bon Achat 500 €**  
**1 Bon Achat 300 €**  
**5 Bons Achats 200 €**  
**6 Bons Achats 150 €**  
**5 Bons Achats 100 €**

**6 300 € en**  
Bons A.  
« Carrefour  
&C.Market »

#### CASCADE

Bon A 50 € - Bon A 60 € - Bon A 80 €  
Bon A 100 € - Bon A 120 € - Bon A 150 €

#### LOTO PLUS

Bon A 200 € - Bon A 200 € - Bon A 300 € -  
Bon A 400 €

#### PARTIES SPECIALES

Bon A 100 € - Bon A 150 € - Bon A 200 €

**OUVERTURE 11H00** - Buvette - sandwiches - gâteaux  
Pas de réservations

**32**  
tirages

3 € le carton - 20 € les 12  
Cascade / Loto + : 2€ le bulletin - 5 € les 3  
Parties Spéciales : 2 € le carton - 5 € les 3